

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00039

Numéro SIREN : 321 562 415

Nom ou dénomination : NOVANCES

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt A2021/004039

NOVANCES
Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros
Siège social : Le Parc Millésime, 119, rue Michel Aulas
69400 LIMAS
321 562 415 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 15 novembre,
A 15 heures,

Monsieur Pascal JOURDAN,

agissant en qualité de Président de la société NOVANCES sus-désignée,

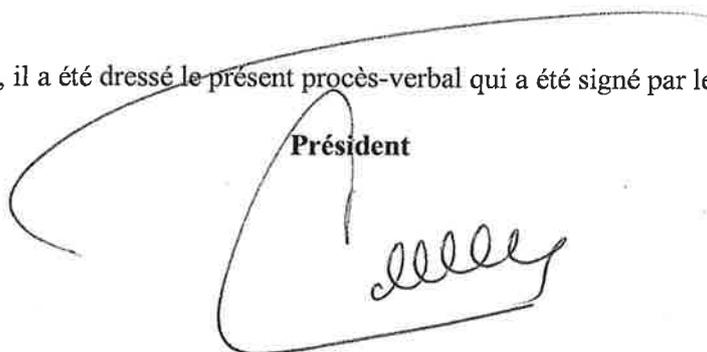
Rappelle :

Qu'aux termes d'une décision unanime des associés du 13 septembre 2021, la collectivité des associés a donné tous pouvoirs au Président et/ou aux Directeurs Généraux avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de constater la réalisation des conditions suspensives affectant la nomination de Monsieur Olivier HULIN en qualité de Directeur Général, savoir : l'inscription au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et l'inscription en qualité de commissaire aux comptes auprès du Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C).

Et constate l'inscription de Monsieur Olivier HULIN au tableau de l'Ordre des Experts Comptables, en qualité d'Expert-Comptable et son inscription en qualité de commissaire aux comptes auprès du Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Président

A large, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the word 'Président'.

NOVANCES
Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros
Siège social : Le Parc Millésime, 119, rue Michel Aulas
69400 LIMAS
321 562 415 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Christophe ALEXANDRE

Monsieur Christian DECHANT

Monsieur Stéphane DOMINE

Monsieur Julien DUPRAZ

Madame Stéphanie FLEUR

Monsieur Laurent GILLES

Monsieur Jean-Pierre GIRAUD

Monsieur Pascal JOURDAN

La société NOVANCES GRAND LYON représentée aux présentes par son Président, M. Pascal JOURDAN

Monsieur Christophe PERRUELLE

Madame Virginie RAFFIN

Monsieur Gauthier RAVAT

Madame Guillemette REY LESCURE

Monsieur Jacques STOULS

Monsieur Johann GUILLET

Détenant ensemble 50734 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée NOVANCES désignée ci-dessus,

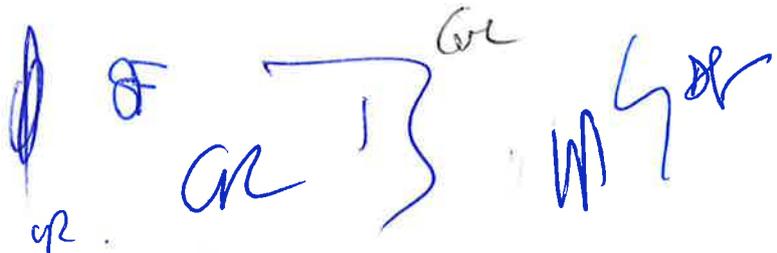
Agissant en qualité de seuls associés de la société NOVANCES et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Agrément d'un nouvel associé,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général, sous conditions suspensives de son inscription au tableau de l'Ordre des Experts Comptables, et de son inscription en qualité de commissaire aux comptes auprès du Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide d'agréer le prêt de consommation d'une action devant être consenti par la société NOVANCES GRAND LYON au profit de Monsieur Olivier HULIN, expert-comptable, né le 13 décembre 1993 à AUBAGNE demeurant 146 bis, avenue Félix-Faure 69003 LYON, et, ce dernier en qualité de nouvel associé à compter de la régularisation dudit prêt.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés sur proposition du président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, sous conditions suspensives de son inscription au tableau de l'Ordre des Experts Comptables Auvergne-Rhône-Alpes et de son inscription en qualité de commissaire aux comptes auprès du Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) :

Monsieur Olivier HULIN
Né le 13 décembre 1993 à AUBAGNE
De nationalité française
Demeurant 146 bis, avenue Félix-Faure 69003 LYON.

Ce dernier précédemment agréé en qualité de nouvel associé, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les présentes fonctions et que rien ne s'opposait à l'exercice desdites fonctions.

Il disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation légale de la société que le Président et sera soumis aux mêmes limitations.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au Président et/ou aux Directeurs Généraux avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de constater par un procès-verbal, la réalisation des conditions suspensives et de l'inscription au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables, et auprès du H3C, de Monsieur Olivier HULIN.

QUATRIEME DECISION

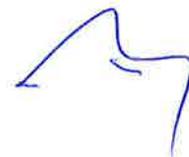
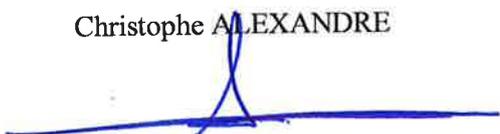
La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à LIMAS.
le 13 septembre 2021.

Christophe ALEXANDRE

Christian DECHANT



Stéphane DOMINE



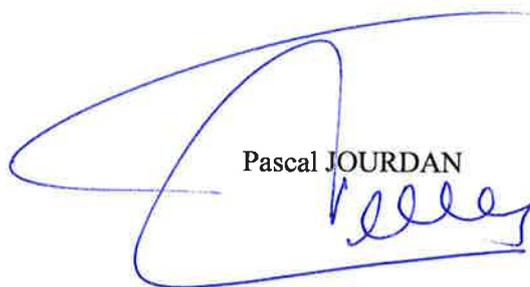
Julien DUPRAZ

Stéphanie FLEUR



Laurent GILLES

Jean-Pierre GIRAUD



Pascal JOURDAN

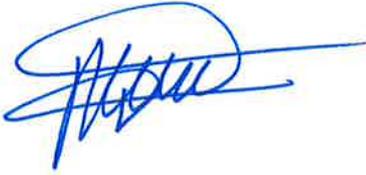
Christophe PERRUELLE



Virginie RAFFIN



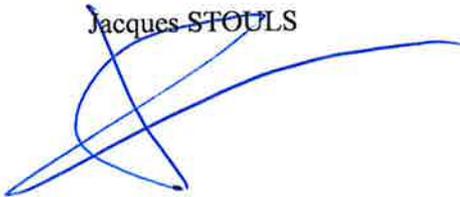
Gauthier RAVAT



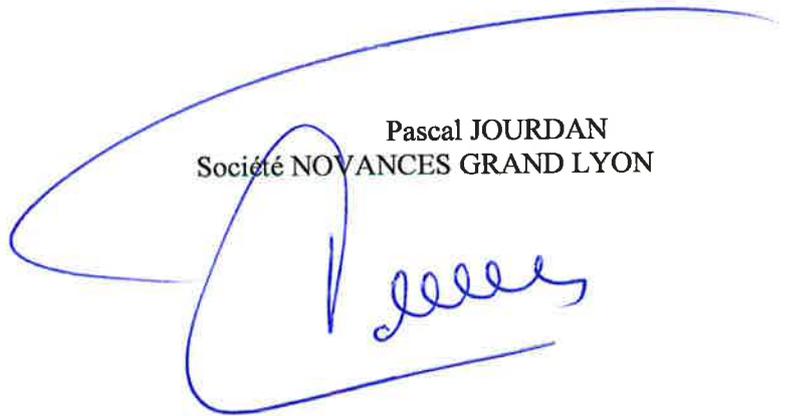
Guillemette REY LESCURE



Jacques STOULS



Pascal JOURDAN
Société NOVANCES GRAND LYON



Monsieur Johann GUILLET